



Le modérateur de cette conférence qui a connu un grand succès était M^{me} Martine Neyen.

Responsabilité sociale des entreprises Rencontre-conférence du professeur Klaus Leisinger¹

Plus de deux cents personnes ont participé à la conférence organisée le 7 mars 2008 par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises avec le concours de son Institut National pour la Responsabilité Sociale des Entreprises et pour le Développement Durable (INDR)

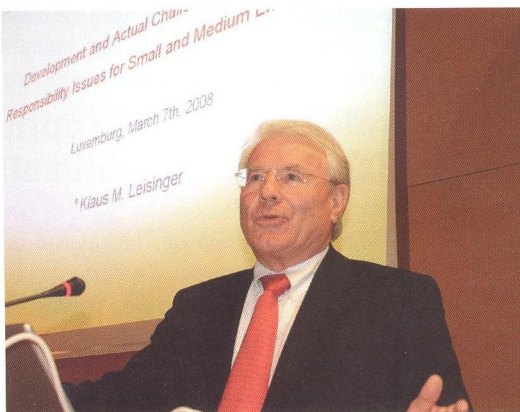
Les PME font de la RSE sans le savoir, en effet, que se soit les règles de gouvernance au niveau économique et social, la disponibilité d'une administration compétente et non corrompue, de la tradition forte du dialogue social, du rôle prééminent des travailleurs étrangers. La RSE est un moyen de progresser et cette conférence permet de donner des exemples à d'autres entreprises sur les initiatives existantes.

Il a rappelé que la stratégie de Lisbonne doit également tenir compte de la dimension du développement durable, la RSE étant l'expression de la mise en œuvre du développement durable au niveau des entreprises. La RSE doit rester volontaire et émaner des entreprises, l'introduction d'obligations légales risquerait en effet de confiner les initiatives en la matière plutôt que d'inciter les entre-

prises à s'engager pleinement dans cette voie.

Le professeur Leisinger, a présenté les conclusions d'une étude effectuée auprès de PME en Allemagne. Ces résultats indiquent que les entreprises s'engagent bien au-delà du cadre légal dès lors que leur action n'est pas confinée par des contraintes administratives. Ainsi la formation continue des salariés figure en tête de liste des actions entreprises par les PME en Allemagne.

Il a encore rappelé les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies¹, qui compte aujourd'hui comme étant le meilleur cadre RSE. La boîte à outils inhérente à toute gestion RSE d'une entreprise doit selon M. Leisinger comprendre un management à plusieurs niveaux, à savoir la conformité (intégrité, prévention



de fraude, transparence, gestion du risque etc.), les ressources humaines (recrutement, fidélisation du personnel, motivation, diversité, système de gratification etc.), l'environnement (protection de l'environnement), efficacité énergétique, gestion des déchets etc.), les affaires sociales (droits de l'Homme, normes sociales, protection



du consommateur, communication, relations clientèle etc.), le soutien et mécénat (dons, bénévolat, soutien de la communauté, culture, éducation etc.).

La mise en œuvre de la RSE au sein d'une PME est profitable car elle contribue à

- réduire les frictions avec la société et donc à diminuer les risques liés aux aspects légaux, financiers et à la réputation de l'entreprise ;

- rehausser la motivation des salariés et leur identification aux objectifs de l'entreprise ;
- augmenter l'attractivité de l'entreprise (pour les clients, les talents) ;
- préserver la liberté de l'entreprise et à ;
- conférer un nouvel angle compétitif à l'entreprise dans nos sociétés modernes.

La situation au Luxembourg : état des lieux de l'adoption de la RSE

Une étude réalisée par le CEPS/INSTEAD sur l'appropriation du concept de RSE et sur les actions liées à la RSE au Luxembourg révèle que 90% des entreprises analysées en 2007 - entreprises ayant au moins 10 salariés et appartenant à la quasi-totalité des secteurs d'activités - déclarent que les entreprises doivent se préoccuper des grands enjeux sociaux et environnementaux. Paradoxalement, seulement 21% d'entre elles connaissent véritablement le

concept de RSE (79% ne le connaissant pas) et mettent en œuvre des actions de RSE liés aux objectifs de l'entreprise dont l'augmentation des parts de marché, l'amélioration de la qualité des produits et la formation des collaborateurs sont en tête de liste.

10% des entreprises analysées déclarent mettre en œuvre le concept de RSE, mais ce chiffre sous-estime les démarches responsables des entreprises qui, sans le savoir, mènent des actions en matière de RSE. Ainsi, dans le domaine social, 8 actions sur 10 sont menées dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail, 1/3 sont menées en matière de diversité et 1/4 sont motivées par le choix des fournisseurs sur des critères non économiques. Dans le domaine environnemental, 7 actions sur 10 s'articulent autour de la réduction des déchets et de la consommation d'énergie, 1/3 des actions visent à évaluer l'impact sur l'environnement. A noter que dans ce groupe, 1/3 des entreprises a une certification environnementale.



www.un.org/french/globalcompact